## DASHBOARD AU 30.09.2026

| Catégorie ESMA | Indice de référence officiel | Nb de positions dans le portefeuille | Actif du compartiment (EUR mn.) |
|---|---|---|---|
| Monétaire Standard VNAV | €STR Capitalized | 296 | 28455 |

| Niveau de risque et de rendement | Performance YTD (1) | Perf. annualisée sur 3 ans (2) | |
|---|---|---|---|
| **1** 2 3 4 5 6 7 | 1,68 %<br>Indice de référence 1,57 % | 2,95 %<br>Indice de référence 2,82 % | |

(1) Tous les chiffres sont nets de frais (en EUR).
(2) Basée sur 360 jours

Le Fonds fait partie de la catégorie des fonds monétaires à valeur nette d'inventaire variable standard (« FM ») tel que définis par le Règlement (UE) 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires (le « Règlement »).

## PERFORMANCES (CUMULÉES SUR UNE PÉRIODE DE 5 ANS EN EUR)

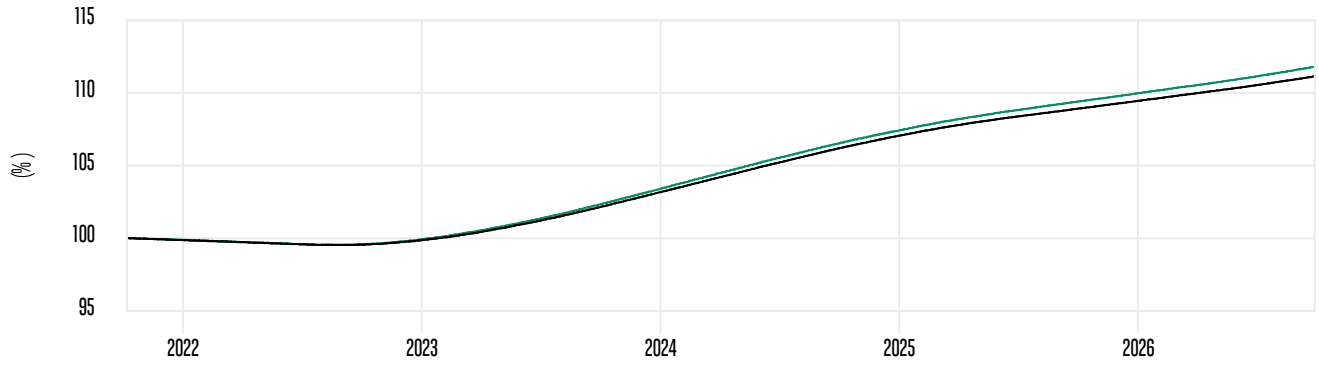


**Performances calendaires** au 30.09.2026 (en %)

| | 2025 | 2024 | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| FONDS | 2,39 | 3,92 | 3,44 | 0,02 | -0,52 | -0,36 | -0,28 | -0,32 | -0,28 | -0,01 |
| INDICE DE RÉFÉRENCE | 2,24 | 3,80 | 3,28 | -0,03 | -0,57 | -0,47 | -0,40 | -0,37 | -0,36 | -0,32 |

**Performances mensuelles annualisées** au 30.09.2026 (en %)

| | 09.2026 | 08.2026 | 07.2026 | 06.2026 | 05.2026 | 04.2026 | 03.2026 | 02.2026 | 01.2026 | 12.2025 | 11.2025 | 10.2025 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| FONDS | 2,49 | 2,40 | 2,36 | 2,22 | 2,15 | 2,11 | 1,91 | 2,06 | 2,07 | 2,10 | 1,98 | 1,99 |
| INDICE DE RÉFÉRENCE | 2,31 | 2,19 | 2,19 | 2,04 | 1,93 | 1,93 | 1,93 | 1,93 | 1,93 | 1,93 | 1,93 | 1,93 |

(1) Tous les chiffres sont nets de frais (en EUR).
Un Fonds Monétaire (ci-après un "FM") n'est pas un produit garanti. Un investissement dans un FM diffère d'un placement dans des dépôts en ce qu'il comporte le risque de fluctuation du principal investi dans un FM. Le FM n'a recours à aucun prestataire externe pour garantir la liquidité des FM ou la stabilisation de la VL par action. Toute perte du principal est assumée par les actionnaires.
Les performances ou réalisations du passé ne sont pas indicatives des performances futures.
Source : BNP Paribas Asset Management

## POSITIONS : % DU PORTEFEUILLE

| Principales positions | |
|---|---|
| CREDIT LYONNAIS SA 03-FEB-2027 | 1,25 |
| CREDIT AGRICOLE SA 08-JAN-2027 | 1,11 |
| NATIXIS SA 07-JAN-2027 | 1,07 |
| SOCIETE GENERALE SA 02-SEP-2027 | 1,05 |
| BNP PARIBAS SA 03-DEC-2026 | 0,89 |
| ING BANK NV 02-OCT-2026 | 0,72 |
| ING BANK NV 19-OCT-2026 | 0,72 |
| SOCIETE GENERALE SA 02-OCT-2026 | 0,72 |
| BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL SA | 0,72 |
| NATIXIS SA 11-JAN-2027 | 0,72 |
| **Nb de positions dans le portefeuille** | **296** |

Nous attirons votre attention sur le fait que nous pouvons investir plus de 5 % des actifs du fonds dans des administrations, institutions ou organismes qui émettent ou garantissent séparément ou conjointement des instruments du marché monétaire

| Répartition par maturité (%) | |
|---|---|
| 1 jour | 13,31 |
| 2 -7 jours | 3,80 |
| 8 -30 jours | 10,35 |
| 31 - 90 jours | 19,91 |
| 91 - 180 jours | 23,03 |
| 181 - 397 jours | 29,14 |
| > 397 jours | 0,46 |
| **Total** | **100,00** |

According to MMFR Article 24 (1): assets defined in MMFR Article 17(7) can be included in the 2-7 days bucket up to 17.5% of the assets (by ascending order of maturity).

| par Notation | |
|---|---|
| **Notation court terme** | |
| A-1+ | 6,67 |
| A-1 | 62,25 |
| A-2 | 12,48 |
| A-3 | 1,69 |
| **Notation long terme + UCITS** | |
| AA- | 0,26 |
| A+ | 0,15 |
| A | 1,49 |
| A- | 0,15 |
| BBB+ | 0,12 |
| **Not rated** | |
| Non noté | 1,11 |
| **OPCVM** | |
| OPCVM | 0,35 |
| **Cash, repos, IRS** | |
| Cash, repos, IRS | 13,28 |
| **Total** | **100,00** |

Notation la plus basse parmi celles de Fitch, Moody's et S&P.

| par Type d'Instruments | |
|---|---|
| Negotiable european commercial paper (neucp) | 45,72 |
| European commercial paper (ecp) | 25,81 |
| Liquidités | 13,28 |
| European (ex. uk) certificate of deposit | 12,63 |
| Obligations | 2,17 |
| Fonds monétaires | 0,35 |
| swaps | 0,03 |
| **Total** | **100,00** |

Source : BNP Paribas Asset Management, en date du 30.09.2026
Sources : Fitch, Moody's, S&P. Les notations < BBB- correspondent à la catégorie de titres à haut rendement ou titres spéculatifs
Les titres ci-dessus sont mentionnés à titre d'information uniquement et ne doivent pas être considérés comme une recommandation d'investissement.
Les données présentées dans les factsheets sont basées sur les données comptables officielles et sont basées sur la date de transaction.

## ESG (ENVIRONMENTAL, SOCIAL AND GOVERNANCE) Le score va de 0 (moins bon) à 99 (meilleur)

La méthodologie de notation ESG interne de BNPP AM détermine la note ESG d'un émetteur en évaluant sa performance par rapport à celle de ses pairs sur un ensemble restreint de questions ESG clés liées à l'environnement (p. ex. le changement climatique), aux questions sociales (p. ex. la gestion des ressources humaines) et à la gouvernance (p. ex. l'indépendance et la compétence des administrateurs).

BNPP AM utilise de nombreuses sources de recherche et de données (notamment Sustainalytics, ISS et Trucost) pour déterminer les notes ESG des émetteurs. Si les engagements et les pratiques de l'émetteur relatifs à un pilier d'évaluation (E, S ou G) sont meilleurs que ceux de ses pairs, il recevra une « contribution » positive pour ce pilier.

Chaque émetteur reçoit une note finale comprise entre 0 et 99, dont le résultat est calculé comme suit : la note 50 est utilisée à titre de référence, puis s'ajoute la somme des contributions de chacun des trois piliers.

### Informations extra-financières

**Score ESG**

| | Score neutre | Contribution environnementale (E) | Contribution sociale (S) | Contribution à la gouvernance (G) | Score ESG global | Couverture |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Portefeuille | 50 | 8.65 | 4.68 | 2.17 | 65.5 | 100% |
| Indice de référence | 50 | 5.22 | 4.17 | 0.81 | 60.2 | 99% |

Le score va de 0 (moins bon) à 99 (meilleur)

Source : BNP Paribas Asset Management

**Empreinte carbone (tCO2eq/M€ Valeur d'Actif)**

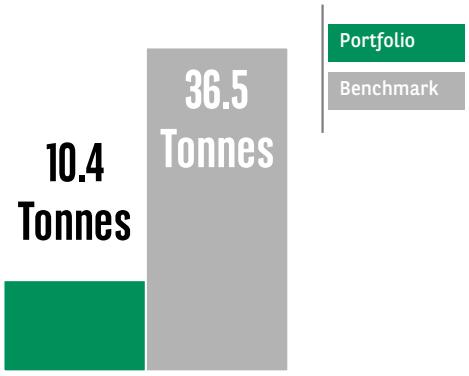


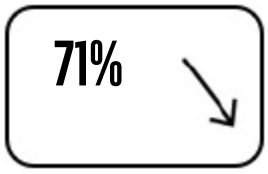


L'empreinte carbone du portefeuille est 71% plus faible que l'indice de référence

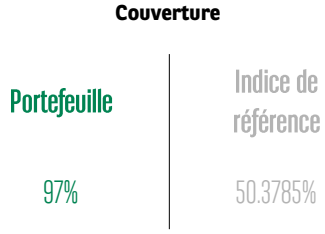


Cette section fournit le calcul agrégé de l'empreinte carbone de l'ensemble des investissements en portefeuille.
Cet indicateur évalue l'empreinte carbone exprimée en tCO2eq / million € de Valeur d'Actif Incluant Cash, EVIC.
Source: BNPP AM, Carbon Disclosure Project (CDP), Bloomberg, Trucost and Factset (EVIC)

Pour chaque million d'euros investi dans le fonds, la différence entre l'empreinte carbone du portefeuille et son indice de référence est équivalente aux:

Emissions annuelles moyennes de CO2 liées à la consommation d'électricité de 5 foyers

Emissions annuelles moyennes de CO2 de 7 voitures

Source: Calculateur d'évaluation du cycle de vie de l'EV – Outils de données de l'Agence internationale de l'énergie, en juin 2024, Émissions pour un véhicule de taille moyenne.

Source: Calculatrice des équivalences des gaz à effet de serre de l'Agence américaine de protection de l'environnement, d'après les Perspectives énergétiques annuelles 2023, utilisation de l'électricité à domicile aux États-Unis

## Label(s)

Le fonds a reçu la reconnaissance de l'Agence de labellisation Towards Sustainability (CLA) belge, qui lui a octroyé le label Towards Sustainability.
Ce label aide tous types d'investisseurs de détail et institutionnels à rechercher des solutions d'investissement et d'épargne plus durables, ce qui, en retour, encourage les institutions financières à proposer une gamme de produits durables diversifiée et de qualité.
Pour plus d'informations sur le label, consultez le site Web suivant : www.towardssustainability.be

Le fonds a reçu le label français ISR
Soutenu par les autorités publiques, le label Investissement socialement responsable (ISR) a pour principale ambition de distinguer les fonds d'investissement investis dans des émetteurs dont la stratégie et les pratiques de gestion répondent aux défis du développement durable.
Pour plus d'informations sur le label, consultez le site Web suivant : https://www.lelabelisr.fr/

## Informations extra-financières

### Indice de référence ESG

Pour plus d'information sur la définition du benchmark ESG, veuillez-vous référer à la rubrique «stratégie d'investissement » du prospectus disponible à cette adresse : www.bnpparibas-am.com

### Contribution ESG

Les contributions ESG sont déterminées par les analystes ESG de BNPP AM sur la base de critères détaillés permettant d'évaluer de façon systématique les engagements, les performances et les pratiques des entreprises en matière d'environnement, de social et de gouvernance. Chacune des contributions mentionnées pour le portefeuille ou l'indice de référence dans son ensemble est la moyenne pondérée des contributions des entreprises détenues en portefeuille ou entrant dans la composition de l'indice de Référence.

- La contribution environnementale (E) regroupe entre autres le rapport au changement climatique, la gestion du risque environnemental et l'utilisation des ressources naturelles.
- La contribution sociale (S) prend en compte entre autres la gestion des ressources humaines, la qualité du dialogue social et le respect de la diversité.
- La contribution de gouvernance (G) s'appuie entre autres sur la transparence sur la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption et l'égalité homme femme.

### Empreinte carbone

L'empreinte carbone du portefeuille est la somme pondérée du ratio entre les émissions de carbone des entreprises et leur valeur d'entreprise respective incluant les liquidités. La somme est pondérée par le poids de chaque entreprise du portefeuille. Les émissions de carbone sont la somme des émissions de Scope 1 et 2. L'empreinte est exprimée en tonnes équivalent CO2 par an et par million d'euros de Valeur Entreprise. CDP, Bloomberg et Trucost sont nos fournisseurs de données sur les émissions de carbone.

### Couverture du portefeuille

Au sein d'un portefeuille ou d'un indice de référence, BNPP AM statue tout d'abord sur l'éligibilité des instruments à obtenir des indicateurs ESG en fonction de leur nature. Au sein de ces instruments éligibles d'après la méthodologie interne de BNPP AM, la couverture représente le pourcentage de titres bénéficiant d'un score ESG ou d'une empreinte carbone. Les titres non éligibles à une évaluation comprennent, de manière non exhaustive, les liquidités, les fonds externes.

Pour plus d'info sur les indicateurs ESG ou sur les méthodologies de calcul des taux de couvertures veuillez-vous référer à notre page web dédiée: https://www.bnpparibas-am.com/fr/dispositif-de-notation-esg/ & https://www.bnpparibas-am.com/fr/mesure-de-lempreinte-carbone/
Pour plus d'informations sur nos documents de développement durable, veuillez consulter la page web de BNPP AM : https://www.bnpparibas-am.com/fr/documentation-sustainability/

## RISQUE

**Niveau de risque et de rendement**

**Risque plus faible** **Risque plus élevé**

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à 1 mois.

| Analyse de risque | Fonds |
|---|---|
| WAM (jours) (30.09.2026) | 3 |
| WAL (jours) (30.09.2026) | 124 |
| Effective Duration | 0,01 |
| YTM (rendement actuariel) | 2,65 |
| Volatilité (sur 3 ans, mensuelle) | 0,25 |

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse.
L'investissement dans des instruments de type monétaire et obligations à court terme avec une volatilité très basse justifie la catégorie de risque.

**Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.**

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- **Risque de crédit:** le risque que la solvabilité d'un émetteur se détériore ou qu'il fasse défaut, entraînant potentiellement une baisse de la valeur des instruments associés.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.
Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

## DÉTAILS

| Commissions | |
|---|---|
| Frais d'entrée max. | 0,00% |
| Frais de sortie max. | 0,00% |
| Frais courants réels (31.12.25) | 0,12% |
| Commission de gestion max. | 0,15% |

| Chiffres clés | |
|---|---|
| VL | 25 470,80 |
| 12M VL max. (30.09.26) | 25 470,80 |
| 12M VL min. (01.10.25) | 24 922,69 |
| Actif du compartiment (EUR mn.) | 28 455,08 |
| Première VL | 76 224,51 |
| Périodicité de calcul de la VL | Journaliere |

| Codes | |
|---|---|
| Code ISIN | FR0007009808 |
| Code Bloomberg | BNPCASH FP |

**Caractéristiques**

| | |
|---|---|
| Forme juridique | FCP (Fonds commun de placement) BNP PARIBAS MOIS ISR de droit français |
| Éligible au PEA | Non |
| Indice de référence | €STR Capitalized |
| Domiciliation | France |
| Date de première VL | 09.04.1997 |
| Gérant(s) | Elodie DERIEN |
| Société de gestion | BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe |
| Dépositaire | BNP PARIBAS |
| Devise de base | EUR |
| Catégorie AMF | 1 |
| Article SFDR | 8 |

## GLOSSAIRE

**Sensibilité**
Échelle de mesure de la sensibilité aux taux des obligations. Plus la durée résiduelle augmente, plus les cours obligataires réagissent à une modification des taux et plus la duration est élevée. La règle dit que si le taux remonte ou baisse de 1%, la valeur de l'obligation fluctue de 1% x la duration.

**VLC (valeur liquidative constante) lié à la dette publique**
Un fonds monétaire VLC lié à la dette publique est un type de fonds défini dans le Règlement de l'Union Européenne sur les fonds monétaires, qui fait partie de la catégorie des fonds monétaires à court terme. La souscription et le remboursement des parts du fonds sont effectués à un prix constant, arrondi au point de pourcentage le plus proche.

**VLFV (valeur liquidative à faible volatilité)**
Un fonds monétaire VLV lié à la dette publique est un type de fonds défini dans le Règlement de l'Union Européenne sur les fonds monétaires, qui fait partie de la catégorie des fonds monétaires à court terme. La souscription et le remboursement des parts du fonds sont effectués à un prix constant, à condition que la valeur liquidative du fonds ne s'écarte pas de plus de 0,2 % de la valeur nominale.

**VLV (valeur liquidative variable)**
Les fonds VLV sont des fonds monétaires dont les investisseurs peuvent acheter ou se faire rembourser les parts à un prix découlant d'une valeur liquidative variable, calculée avec une précision de 4 décimales. Ils peuvent faire partie de la catégorie des fonds monétaires à court terme ou des fonds monétaires standards.

**Volatilité**
La volatilité d'un actif est l'écart-type de son rendement. En tant que mesure de la dispersion, elle évalue l'incertitude des prix des actifs, qui est souvent assimilée à leur risque. La volatilité peut être calculée ex post (rétrospectivement) ou estimée ex ante (anticipativement).

**WAL (durée de vie moyenne pondérée)**
La DVMP (durée de vie moyenne pondérée) d'un fonds monétaire est calculée de la même façon que la maturité moyenne pondérée (MMP), mais est fondée exclusivement sur les périodes restant à courir jusqu'à : (a) la date programmée de remboursement des titres détenus au portefeuille du fonds ou (b) leur date de remboursement à la demande du fonds, indépendamment de la date programmée de révision de leur taux d'intérêt.

**WAM (échéance moyenne pondérée)**
Dans le cas des fonds monétaires, la maturité moyenne pondérée (MMP) est la moyenne des périodes restant à courir jusqu'à : (a) la date programmée de remboursement des titres détenus au portefeuille du fonds, (b) leur date de remboursement à la demande du fonds, ou (c) la date programmée de révision de leur taux d'intérêt en fonction des taux en vigueur sur le marché. Les titres à taux variable remboursables sur demande sont traités comme si leur date d'échéance était la plus rapprochée de ces deux dates si leur maturité programmée est inférieure ou égale à 397 jours, et la plus éloignée si leur maturité programmée est supérieure à 397 jours. La moyenne est pondérée par le pourcentage du coût amorti du portefeuille investi au cours de chaque période.

Un glossaire des termes financiers employés dans ce document est disponible à l'adresse http://www.bnpparibas-am.com

## DISCLAIMER

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP96002, constituée sous forme de société par actions simplifiée, ayant son siège social au 1, boulevard Haussmann 75009 Paris, France, RCS Paris 319 378 832, et son site web : www.bnpparibas-am.com.

Le présent document a été rédigé et est publié par la société de gestion de portefeuille.

Ce contenu vous est communiqué à titre purement informatif et ne constitue:

1.ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat, et ne doit en aucun cas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit ;

2.ni un conseil d'investissement.

Le présent document se réfère à un ou plusieurs instruments financiers agréés et réglementés dans leur juridiction de constitution.

Aucune action n'a été entreprise qui permettrait l'offre publique de souscription des instruments financiers dans toute autre juridiction, excepté suivant les indications de la version la plus récente du prospectus des instruments financiers ou sur le site web (rubrique « nos fonds »), dans laquelle une telle action serait requise, en particulier, aux États-Unis, pour les ressortissants américains (ce terme est défini par le règlement S du United States Securities Act de 1933). Avant de souscrire dans un pays dans lequel les instruments financiers sont enregistrés, les investisseurs devraient vérifier les contraintes ou restrictions légales potentielles relatives à la souscription, l'achat, la possession ou la vente des instruments financiers en question.

Il est conseillé aux investisseurs qui envisagent de souscrire des instruments financiers de lire attentivement la version la plus récente du prospectus et du document d'information clé (DIC) et de consulter les rapports financiers les plus récents des instruments financiers en question lorsque ceux-ci sont déjà disponibles.

Ces documents sont disponibles dans la langue du pays dans lequel l'organisme de placement collectif/instrument financier est autorisé à la commercialisation et /ou en anglais le cas échéant, sur le site suivant, rubrique « nos fonds »: www.bnpparibas-am.com.

Les opinions exprimées dans le présent document constituent le jugement de la société de gestion de portefeuille à la date de publication du document et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. La société de gestion de portefeuille n'a pas l'obligation de les tenir à jour ni de les modifier. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux en fonction des considérations légales, fiscales, domiciliaires et comptables qui leur sont applicables avant d'investir dans les instruments financiers afin de déterminer eux-mêmes l'adéquation et les conséquences de leur investissement, pour autant que ceux-ci soient autorisés. À noter que différents types d'investissements, mentionnés le cas échéant dans le présent document, impliquent des degrés de risque variables et qu'aucune garantie ne peut être donnée quant à l'adéquation, la pertinence ou la rentabilité d'un investissement spécifique pour le portefeuille d'un client ou futur client.

Compte tenu des risques économiques et de marché, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation par les instruments financiers de leurs objectifs d'investissement. Les performances peuvent varier notamment en fonction des objectifs ou des stratégies d'investissement des instruments financiers et des conditions économiques et de marché importantes, notamment les taux d'intérêt. Les différentes stratégies appliquées aux instruments financiers peuvent avoir un impact significatif sur les résultats présentés dans ce document. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et la valeur des investissements dans les instruments financiers est susceptible par nature de varier à la hausse comme à la baisse. Il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas leur investissement initial.

Les données de performance, éventuellement présentées dans ce document, ne prennent en compte ni les commissions et frais contractés à l'émission ou au rachat de parts ni les taxes.

Vous pouvez obtenir, en cliquant ici : www.bnpparibas-am.fr/investisseur-professionnel/synthese-des-droits-des-investisseurs /un résumé des droits des investisseurs en français. BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe peut décider de cesser la commercialisation des instruments financiers, dans les hypothèses visées par la réglementation applicable.